



HAL
open science

Vers une gouvernance des matières premières minérales

Patrice Christmann, Anne-Sophie Audion, Francis Barthélémy, Jacques Varet

► **To cite this version:**

Patrice Christmann, Anne-Sophie Audion, Francis Barthélémy, Jacques Varet. Vers une gouvernance des matières premières minérales. *Géosciences*, 2012, 15, pp.72-79. hal-01059699

HAL Id: hal-01059699

<https://brgm.hal.science/hal-01059699>

Submitted on 1 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Malédiction ou bienfait ?
La richesse en matières premières d'un pays peut entraîner l'un ou l'autre. La gouvernance – publique, des entreprises ou individuelle – est le déterminant clef qui peut faire basculer un projet minier dans un sens ou dans l'autre. Ce besoin de gouvernance est reconnu par de nombreux industriels, des ONG, des États et des organisations qui ont développé des initiatives à l'échelle internationale. Cet article présente les problèmes et quelques-unes des réponses apportées depuis plus de 10 ans.

Conférence au sommet du partenariat UE/Afrique sur les matières premières «Transformer la richesse en ressources minérales en développement véritable pour l'Afrique», Bruxelles, 26 janvier 2012.

High-Level Conference EU-Africa Partnership on Raw Materials «Translating Mineral Resource Wealth into Real Development for Africa», Brussels, 26 January 2012.

© Blueclit Productions, Gaëtan Miclotte.



Vers une gouvernance des matières premières minérales



Patrice Christmann
BRGM, DIRECTION DE LA STRATÉGIE,
RESPONSABLE DE LA STRATÉGIE DU GROUPE
BRGM EN MATIÈRE DE RESSOURCES
MINÉRALES POUR LA FRANCE ET L'EUROPE
p.christmann@brgm.fr



Anne-Sophie Audion
BRGM,
DIRECTION DES GÉORESSOURCES
as.audion@brgm.fr



Francis Barthélémy
BRGM,
DIRECTION DES GÉORESSOURCES
f.barthelemy@brgm.fr



Jacques Varet
BRGM, CONSEILLER DE LA DIRECTION
PRÉSIDENT DU CESMAT
j.varet@brgm.fr

La « malédiction des matières premières »

Les pays industrialisés exploitent depuis plusieurs siècles les ressources de leur propre sous-sol pour assurer leurs besoins en matières premières. Progressivement, nombre d'entre eux, notamment en Europe – c'est plus particulièrement le choix de la France – ont abandonné l'activité extractive endogène pour se tourner vers l'importation et, par voie de conséquence, vers le développement d'une activité minière dans les pays tiers. Pour partie, ces pays peuvent être eux-mêmes situés dans la sphère économique des pays développés ; c'est le cas de l'Australie ou du Canada. Mais les pays en développement, notamment africains, qui intéressent plus particulièrement la France et l'Europe, ne disposent pas des infrastructures administratives, scientifiques, techniques ou culturelles nécessaires à une bonne appropriation de ce développement. Il en résulte que l'industrie minière peut être associée à des impacts sociaux et environnementaux négatifs, au point que l'expression de « malédiction des matières premières » a pu, parfois à juste titre, être employée⁽¹⁾.

En conséquence, les agences de développement ont souvent banni le domaine des matières premières de leur champ d'intervention. L'objectif de cet article est de montrer, après avoir

(1) Philippe Chalinin, *Réforme*, 1970 ; Pierre Noel Giraud, *Le Monde*, 2010.



analysé la réalité des faits, qu'elles peuvent constituer un levier puissant de développement économique des pays concernés, pour peu que des mesures appropriées soient prises en matière de gouvernance. C'est pourquoi nous considérons que ces agences doivent jouer un rôle d'appui au développement de la gouvernance minière.

Impacts environnementaux et sociaux des activités minières : le rôle de la gouvernance

Les impacts négatifs des activités minières sont principalement :

– **Les atteintes à l'environnement** qui peuvent être très visibles. Citons, par exemple, le déversement des stériles de la mine de cuivre d'Ok Tedi dans la rivière Fly en Papouasie-Nouvelle-Guinée⁽²⁾ ou la rupture de la digue de la verse à stériles de la mine de cuivre et zinc d'Aznalcollar en Espagne⁽³⁾. Les anciennes verses à stériles situées à proximité de Baia Mare et de Baia Borsa, en Roumanie⁽⁴⁾, plus discrètes, si elles ont commencé bien avant l'exploitation industrielle, ont été aggravées

(2) <http://www.oktedi.com/community-and-environment/the-environment/impacts-of-mining>

(3) http://www.mines.inpl-nancy.fr/thierry.verdel/cindy/mod.php?idf=52&id=fiches_accidents/fiche_centre.php

(4) http://viso.jrc.ec.europa.eu/pecominex_ext/docs/bmtf_report.pdf

par celle-ci. Les ouvrages miniers souterrains abandonnés peuvent menacer la stabilité du bâti et des infrastructures sus-jacentes des siècles après l'arrêt des travaux miniers, comme ce fut le cas en Lorraine.

– **Les désordres sociaux**, qui peuvent résulter d'une mauvaise intégration du projet minier dans le tissu culturel et social. L'afflux soudain d'argent, d'aliments ou de technologies inconnues peut bouleverser les systèmes sociaux traditionnels et entraîner des crises graves. L'un des cas les plus dramatiques fut probablement le projet d'exploitation de la mine de cuivre de Panguna sur l'île de Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée), qui a provoqué une guerre civile en 1989, entraînant des milliers de morts sur une période de 10 ans et aboutissant à une demande d'indépendance de l'île.

– **La corruption, l'évasion fiscale, l'inflation et l'affaiblissement de la production dans les autres secteurs de l'économie**, qui sont des phénomènes accompagnant souvent le développement de l'industrie minière ou pétrolière. Les aspects purement économiques sont connus sous le nom de « syndrome hollandais », qui désigne l'ensemble des perturbations liées à la découverte de gaz en Hollande, en 1959.

“
Les impacts
d'un projet minier
dépendent
très directement
du mode
de gouvernance
prévalant dès
sa conception.
”



◀
Mine de cuivre d'Ok Tedi surplombant la rivière Fly, (Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2005).

The Ok Tedi copper mine, overlooking the river Fly (Papua-New Guinea, 2005).

© ok-tedi-insearchofsimplicitytoday.files.wordpress.com

– **Les scandales financiers et les escroqueries** qui peuvent affecter les pays concernés mais aussi s'étendre au-delà. Le plus célèbre est sans doute l'affaire de la société junior Bre-X et de son gisement d'or de Busang en Indonésie, annoncé comme le plus riche du siècle, dont la valeur à la bourse de Vancouver a atteint 6 milliards de dollars avant d'entraîner la ruine de ses actionnaires en 1997, lorsqu'il a été découvert qu'il n'y avait pas de gisement, mais seulement un « salage » systématique des échantillons analysés⁽⁵⁾.

Toutes ces situations ne sont nullement une fatalité. La valeur d'une découverte minière, l'importance des investissements nécessaires et des emplois créés peuvent offrir des opportunités exceptionnelles pour le pays et la région concernés. Encore faut-il que l'opération soit menée dans un souci de développement durable et non de profit à court terme pour l'opérateur et les investisseurs.

Les impacts sociaux d'une exploitation minière peuvent en effet être très bénéfiques, non seulement par la multitude d'applications rendues possibles par l'usage judicieux des matières premières minérales, mais

aussi grâce à la création d'emplois, au développement des compétences humaines nécessaires à la production et à la transformation, qui impactent tous les aspects du développement régional (logements, alimentation, transports, artisanat, écoles, etc.). La *figure 1* résume les effets de l'activité minière, selon les 3 piliers du développement durable : économique, environnemental et social.

Les impacts d'un projet minier dépendent très directement du mode de gouvernance prévalant dès sa conception. Une bonne gouvernance repose sur la capacité de l'ensemble des parties prenantes (*figure 2*) à communiquer ensemble et à concevoir le projet dans un cadre conforme à l'éthique du développement durable. Ceci suppose, entre autres, que les institutions locales, régionales et nationales disposent des compétences et des capacités humaines et matérielles nécessaires pour assumer pleinement leur rôle régulateur. Dans la mesure où celles-ci manquent souvent au départ, il est de la responsabilité de l'opérateur minier de veiller – en s'appuyant si nécessaire sur les institutions internationales ou régionales compétentes – de s'assurer de leur mise en place. Pour autant, celles-ci font trop souvent défaut dans les pays en développe-

(5) <http://en.wikipedia.org/wiki/Bre-X>

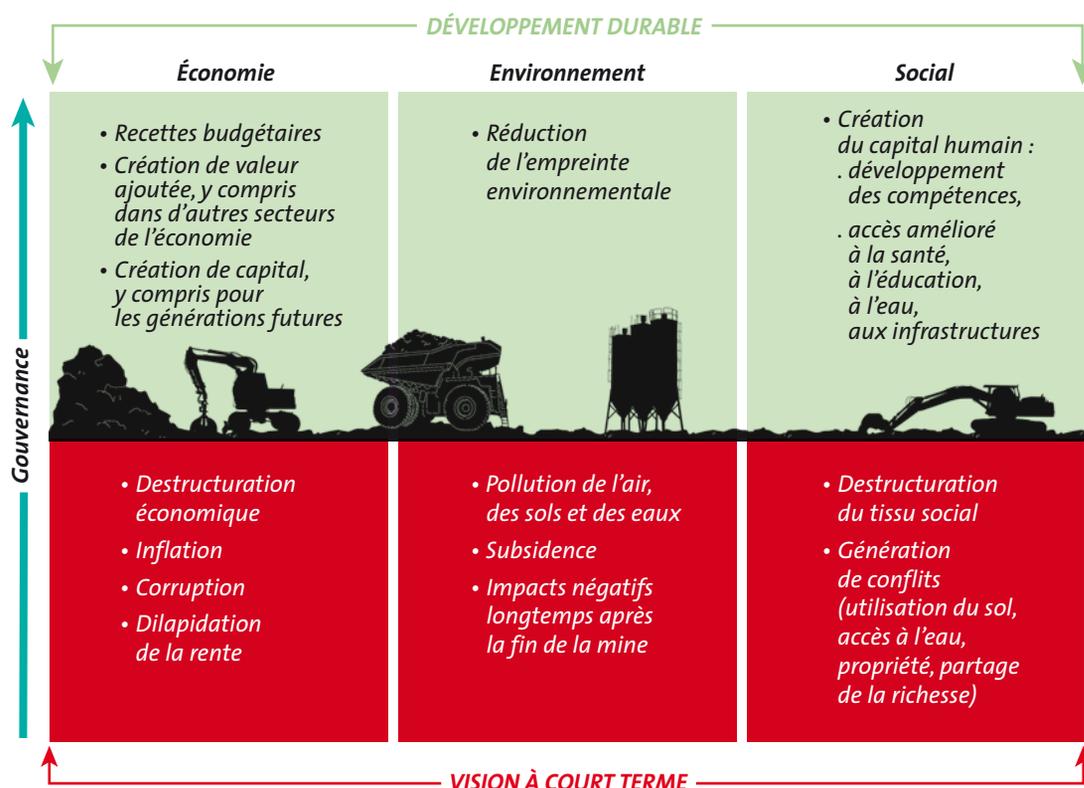


Fig. 1 : Impacts positifs (zone verte) ou négatifs (zone rouge) de l'industrie minière, selon le degré de qualité de la gouvernance.

© D'après P.Christmann.

Fig. 1: Positive (green area) or negative (red area) impacts of the minerals industry, versus the level of governance.

© From P.Christmann.

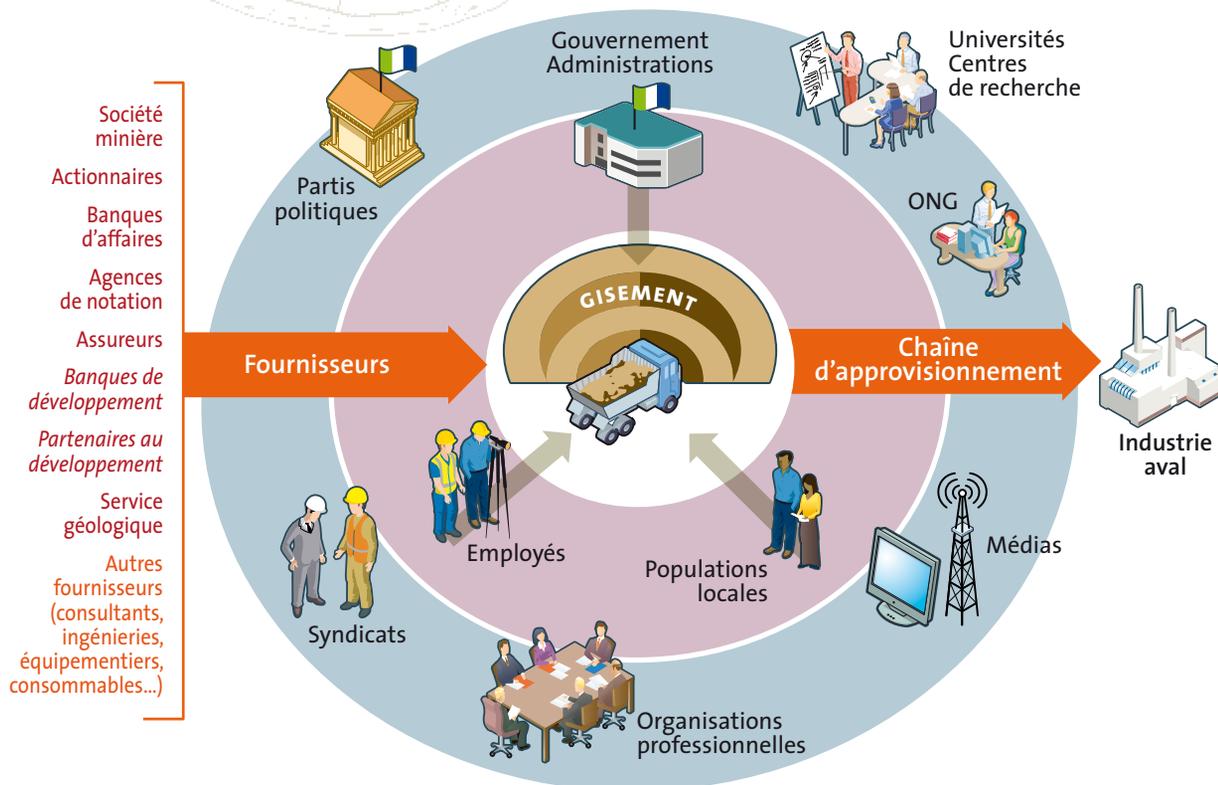


Fig. 2 : La mise en œuvre des politiques de développement durable repose sur l'implication de toutes les parties prenantes. Celles-ci sont particulièrement nombreuses – et inégalement dotées en capacités – dans le cas d'un projet minier (les parties prenantes en italique sont spécifiques aux projets situés dans les pays en développement).

© D'après P. Christmann.

Fig. 2: Implementing sustainable development policies requires the contribution of all concerned stakeholders. These are particularly numerous, and endowed with unequal capacities, in the case of a mining project (stakeholders, shown in italics, are specific to projects sited in developing countries).

© From P. Christmann.

ment, y compris dans les pays dont l'industrie minière constitue une part importante de l'activité industrielle et des exportations. On voit là une priorité majeure pour les politiques d'aide au développement, qui ne concernent pas seulement les partenaires publics au développement, mais aussi les opérateurs miniers.

Mise en œuvre des politiques de développement durable des ressources minérales

Partant de ce constat et doté de ces outils méthodologiques, de nombreux projets et initiatives ont été créés ces dernières années afin de promouvoir une exploitation raisonnée des ressources minérales. Nous n'en citerons que quelques-uns, à titre d'exemple.

Le projet « Mines, minéraux et développement durable » (MMSD)

Conscientes des critiques qui leur étaient adressées, de la nécessité d'obtenir le « permis social d'exploiter », de

De nombreux projets et initiatives ont été lancés ces dernières années afin de promouvoir une exploitation raisonnée des ressources minérales.

l'importance d'associer l'ensemble des parties prenantes pour obtenir ce permis et réduire les nombreux risques⁽⁶⁾ spécifiques de leur industrie, un groupe de plus de 20 entreprises minières, incluant des majors de l'industrie minière occidentale, a lancé en 1998 une initiative majeure en préparation du deuxième Sommet de la Terre (Johannesbourg, 2002).

En partenariat avec la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'*International Union for Conservation of Nature (IUCN)* et

(6) Voir article page 48 de ce numéro « Facteurs de criticité et stratégies publiques française et européenne dans le domaine des matières premières minérales. Enjeux et réponses ».

d'autres ONG ont mené l'une des plus grandes études jamais réalisées sur les liens spécifiques et complexes entre une industrie et le concept de développement durable : le projet *Mining, Minerals and Sustainable Development* (MMSD). Le rapport final *Breaking new ground*⁽⁷⁾ place la gouvernance au cœur de l'avenir de l'industrie minière : « *L'un des plus grands défis auquel le monde doit faire face aujourd'hui est l'intégration de l'activité économique avec la protection de l'environnement et les préoccupations sociales, et des systèmes de gouvernance efficaces.* »

Ce projet a marqué un tournant dans l'histoire de l'industrie minière occidentale, une prise de conscience de l'importance de renforcer la gouvernance de cette industrie globale. Plusieurs initiatives internationales allant dans ce sens ont suivi le projet MMSD, accompagnées par des acteurs aussi importants que la Banque mondiale, la Commission européenne, l'OCDE ou le PNUE.

La Global Reporting Initiative (GRI)⁽⁸⁾

Cette organisation est née en 1997, à l'initiative d'un réseau américain sans but lucratif d'investisseurs concernés par les questions de développement durable, en partenariat étroit avec le PNUE : la *Coalition for Environmentally Responsible Economies*. Son objectif est

(7) <http://pubs.iied.org/pdfs/90841IED.pdf>, résumé en français : <http://pubs.iied.org/pdfs/G00771.pdf>

(8) <https://www.globalreporting.org>

de développer le compte rendu annuel de la performance de développement durable des entreprises. Elle a pour cela élaboré des lignes directrices de reporting pour l'industrie minière (mines et métallurgie). Développées en 2002, elles ont été mises à jour 2 fois depuis.

La GRI a défini un ensemble d'indicateurs pour décrire la performance économique (9 indicateurs), l'impact environnemental (30, dont les consommations en eau et en énergie), les conditions de travail (14), relatives aux droits humains (10), sociétale (18) et à la responsabilité relative aux produits (10).

« Près de 4 000 entreprises, dont 102 entreprises minières, produisent désormais un rapport annuel de développement durable. »

Cette initiative est mondialement reconnue, et près de 4 000 entreprises produisent désormais un rapport annuel de performance de développement durable, dont 102 entreprises minières, ce qui représente une part significative de la production mondiale. La *figure 3* présente l'impact de la GRI sur le développement de la transparence de l'industrie minière et de sa performance environnementale et sociale. Mais il

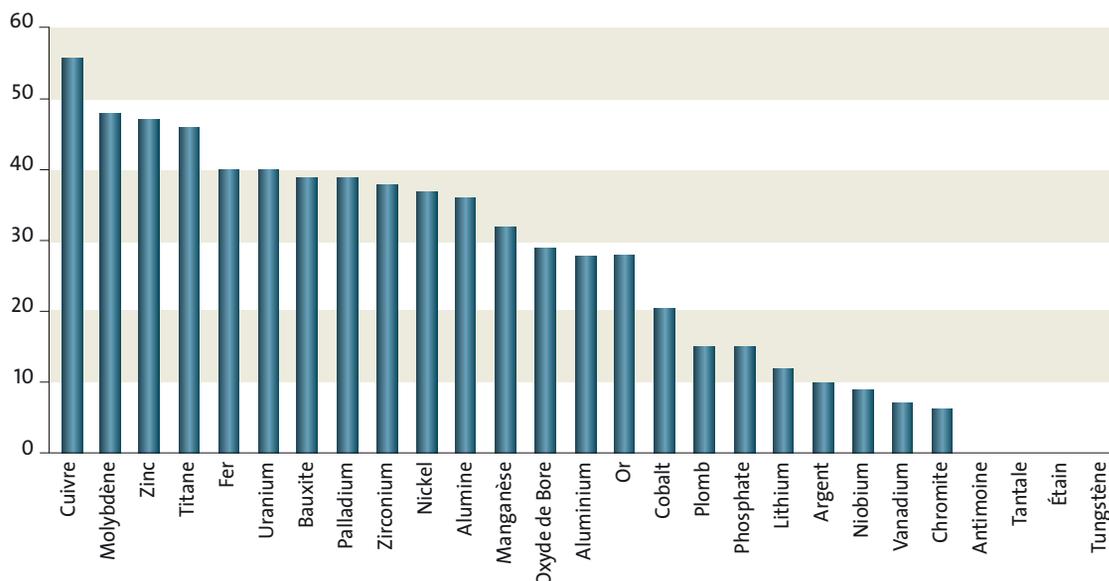


Fig. 3 : Parts de la production mondiale de minerais et métaux produites par les entreprises publiant leur rapport annuel de performance de développement durable selon les lignes directrices de la GRI (données 2008).

Source des données : GRI, Raw Materials Data.

Fig. 3: Share of the global minerals and metals production produced by enterprises publishing their annual sustainable development performance according to the GRI reporting guidelines (2008 data).

Data source: GRI, Raw Materials Data.



Rejoignez l'Enag

l'École Nationale d'Applications des Géosciences

Pour répondre aux nouveaux besoins en ressources minérales



Une formation axée vers :

- > La gouvernance des ressources minérales (législation, économie, gestion, ...),
- > La géologie minière (de l'exploration à l'exploitation),
- > Les géotechnologies, pour valoriser les ressources et prévenir les risques environnementaux,
- > La pratique du terrain (2 mois d'écoles de terrain en France et à l'étranger)

Au cœur du campus Géosciences Orléans, l'ENAG s'insère, sur le site du BRGM à Orléans La Source, dans un campus d'Enseignement Supérieur (OSUC, Polytech'Orléans), de recherche (CNRS, INRA, Université, ...) et d'entreprises innovantes.

Rejoignez l'ENAG

Spécialisation en ressources minérales pour titulaires de M2 ou diplôme d'ingénieur. Formation en 16 mois (dont 5 mois de stage) ou 22 mois avec un contrat d'apprentissage.



Informations et inscriptions :

www.enag-brgm.fr
enag@brgm.fr



Publicité

reste encore beaucoup de chemin à faire pour la généralisation de ces pratiques. En 2010, aucune entreprise chinoise n'a produit de rapport conforme à ces lignes directrices.

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽⁹⁾

La décennie 1990-2000, marquée par la mobilisation autour du Sommet de la Terre de Johannesburg, a vu l'émergence de plusieurs initiatives internationales concourant à améliorer la transparence et la gouvernance de l'industrie minière et des marchés de matières premières. L'ITIE a été lancée à Johannesburg par Tony Blair. Son objectif est de rendre publiques les recettes et les dépenses liées à l'industrie minière, amenant les entreprises pétrolières et minières à publier les paiements effectués aux États producteurs, et ces derniers à afficher ce qu'ils ont perçu. Le but est de renforcer la gestion des finances publiques, d'obliger les parties concernées à rendre des comptes, de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable. En mai 2012, 14 pays étaient conformes aux principes de l'ITIE, dont 7 en Afrique et un seul en Europe, la Norvège. Vingt autres pays ont candidaté à l'ITIE et 60 entreprises pétrolières et minières soutiennent le processus ITIE.

(9) <http://eiti.org/fr>

Le Processus de Kimberley soutenu par l'Union européenne⁽¹⁰⁾

Lancé en 2000, par un groupe d'États d'Afrique australe, le Processus de Kimberley (*encadré p. 78*) vise à empêcher le commerce de diamants bruts destinés à financer des conflits (*blood diamonds*) grâce à un système de certification. Les autorités de 76 pays, dont les 27 de l'Union européenne, participent aujourd'hui à ce processus.

La loi Dodd-Frank aux États-Unis

Votée en 2010 par le congrès, la loi Dodd-Frank, relative à la réforme de Wall Street et à la protection des consommateurs, comporte deux importantes dispositions renforçant les autres initiatives mentionnées dans cet article. La SEC (autorité des marchés financiers américains) se voit mandatée pour développer une réglementation obligeant les entreprises opérant sur le sol américain à déclarer si elles utilisent des matières premières minérales provenant potentiellement de zones de conflit. Elle s'adresse particulièrement à la région des Grands Lacs africains. L'échéance initialement prévue était avril 2011, mais le projet n'était toujours pas prêt en mai 2012. Cette disposition est complétée par la stratégie que l'Agence internationale de développement (USAID) qui doit mettre fin aux liens entre groupes armés, exploitations minières illicites et droits de l'homme. La seconde disposition est l'obligation, pour ces mêmes

(10) <http://www.kimberleyprocess.com/>

► PROCESSUS DE KIMBERLEY ET TRAÇABILITÉ DES DIAMANTS BRUTS

Anne-Sophie Audion – BRGM, Direction des Géoressources – as.audion@brgm.fr

Le Processus de Kimberley (PK) a été mis en place en 2003 sous résolution des Nations unies et à l'initiative de l'Afrique du Sud afin de garantir la transparence du commerce des diamants bruts. Il regroupe 50 participants (y compris l'Union européenne – UE 27) représentant 76 pays membres, des ONG et le *World Diamond Council*, qui représente les professionnels de la filière à titre d'observateur. Chaque membre doit satisfaire les conditions minimales suivantes :

- un certificat (PK) unique et infalsifiable (avec éventuellement photos) accompagnant chaque lot de diamants bruts ;
- le commerce ne peut s'effectuer qu'entre États membres ;
- l'obligation de publier et conserver les statistiques de production, d'importation et d'exportation ;
- la mise en place de structures et règlements pour assurer les contrôles internes, la traçabilité des diamants bruts et la transparence de la filière.



Pour la traçabilité des diamants bruts, la caractérisation du gisement d'origine est primordiale. Le *footprinting* (diagrammes de répartition de la taille et de la fréquence de qualité des pierres) et le *fingerprinting* (analyse des éléments traces contenus dans les diamants) sont de plus en plus répandus. D'autres méthodes, comme l'analyse statistique sur critères macroscopiques sont en développement.

Le BRGM, fortement impliqué, est intervenu en 2005 pour la réintroduction de la République du Congo au PK, pour celle de la République centrafricaine, du Mali et du Cameroun, soutenant d'ailleurs la candidature de ce dernier à la suite des évaluations de son potentiel diamantifère et de son accompagnement dans la mise en place des aspects réglementaires. De nouvelles missions similaires sont envisagées avec d'autres pays qui souhaitent intégrer le PK, comme le Burkina Faso ou le Gabon, où le BRGM a déjà travaillé. ■



◀ **Tri et expédition sous contrôle des douanes d'un lot de diamants bruts au BECDOR (Bureau d'évaluation et de commercialisation du diamant et de l'or) en République centrafricaine.**

Sorting and shipping under customs control of a batch of raw diamonds in the BECDOR (official board for exports of gold and diamonds) in the Central African Republic. © BRGM - F. Barthélémy

entreprises, de publier tous les paiements effectués, y compris à l'étranger, pour l'acquisition des permis d'exploration et d'exploitation.

Le devoir de diligence des chaînes d'approvisionnement de l'OCDE

En 2011, l'OCDE a publié un *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*. Réalisé en collaboration entre les pays de l'OCDE, les onze États africains membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs⁽¹¹⁾, les industriels, les ONG ainsi que les Nations unies, ce guide vise à préciser la manière dont les entreprises peuvent respecter les droits de l'homme en favorisant des chaînes d'approvisionnement en minerais transparentes en vue de permettre aux pays de tirer un meilleur profit de leurs ressources naturelles. Un supplément sur l'étain,

(11) Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Kenya, Rwanda, Soudan, Ouganda, Tanzanie et Zambie.

le tantale et le tungstène a été publié en 2011, et un supplément sur l'or est en cours d'élaboration.

« L'empreinte digitale du coltan », une initiative du BGR allemand pour le développement de la traçabilité des approvisionnements

Au plan plus technique, l'Office fédéral allemand des géosciences et des matières premières (BGR, l'homologue du BRGM) a développé une technique de traçabilité de « l'empreinte digitale » géochimique permettant de relier un produit minéral à son gisement d'origine, ainsi qu'un processus de certification de la chaîne d'approvisionnement à partir du gisement de production. Une extension de la méthode d'empreinte digitale aux minerais d'étain et de tungstène est en cours.

Les initiatives européennes

L'utilisation éco-efficace des matières premières minérales est l'une des sept initiatives phare de l'agenda politique actuel de l'Union européenne [(COM (2010) 2020). Antérieurement, les accidents de Baia Mare et



d'Aznalcollar, mentionnés plus haut, avaient conduit à la Directive sur les déchets des industries extractives (DDIE, Directive 2006/21), demandant aux États membres de dresser un « inventaire des installations de gestion de déchets fermées, y compris celles abandonnées, situées sur leur territoire, soit dressé afin d'identifier celles ayant des incidences graves sur l'environnement ou risquant, à court ou à moyen terme, de constituer une menace sérieuse pour la santé humaine ou l'environnement. Ces inventaires devraient fournir la base d'un programme de mesures approprié. ».

En 2008, la Commission européenne a lancé l'initiative matières premières [COM(2008) 699] qui vise à renforcer la sécurisation des approvisionnements européens par de multiples moyens, où la formation, la recherche, la coopération avec les pays en développement jouent un rôle essentiel. Le développement durable, qui inclut la poursuite de renforcement de la gouvernance mondiale et de la transparence de l'industrie minière, sont au cœur de cette initiative⁽¹²⁾ qui comporte divers aspects présentés dans d'autres articles de ce numéro, notamment : *La recherche pour l'utilisation durable des ressources minérales*, page 80 ou *Facteurs de criticité et stratégies publiques française et européenne. Enjeux et réponses*, page 48.

Quel futur pour la gouvernance de l'industrie minière ?

La plupart des initiatives en appui au développement durable mentionnées ici reflètent la situation de l'industrie minière telle qu'elle était à la fin du XX^e siècle, largement dominée par les entreprises industrielles et les capitaux occidentaux dont certains des acteurs les plus importants avaient compris et intégré l'enjeu du développement durable. Malgré ces progrès, de nombreuses voix en Afrique soulignent que la forte hausse des prix des matières premières minérales observée depuis 2002 a peu bénéficié au développement en Afrique.

Les acquis de gouvernance pourraient être remis en cause. La Chine, devenue un acteur de premier rang dans l'industrie minière mondiale, ne porte pas la même attention aux questions de gouvernance que les États et les entreprises minières occidentales. Le gouvernement chinois, qui contrôle étroitement la stratégie des entreprises minières, dispose d'énormes réserves de change et agit essentiellement en fonction de ses intérêts stratégiques de développement de filières indus-

(12) Ses développements peuvent être suivis ici : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/index_fr.htm



Towards a governance of mineral raw materials

The mining industry is essential to the production of the minerals and metals our lifestyles depend on. Yet its image has been marred by instances of pollution, social disruption, corruption and tax evasion, in mineral-rich developing countries. This situation has prompted some of its critics to develop the concept of "resource curse", whereby resource-rich countries develop more slowly than resource-poor ones. The early 2000's marked a milestone for the Western mining industry, when the World Business Council on Sustainable Development

and some of the largest mining houses launched the Mines, Minerals and Sustainable Development (MMSD) project, aimed at assessing the linkages between mining and sustainable development. A number of other important initiatives fostering governance were launched at the same time, or shortly thereafter, including the Global Reporting Initiative (GRI), the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), the Dodd-Frank Act, the Kimberley Process, as well as initiatives to fingerprint colombo-tantalite and gold supply chains to ensure that they do not benefit warlords. For example, over 50% of the global copper production now comes from companies that report their sustainability performance in accordance with the GRI reporting guidelines.

In 2008, the European Commission launched its Raw Materials Initiative to address the issues related to the security of mineral raw materials supplies to the EU economies in line with sustainable development ethics. One of its three pillars is cooperation with developing countries, who are in need of support to strengthen their human capacities and their sectorial institutions.

Global governance is the key to sustainability, but the above efforts are now confronted with the rapid rise of China as the new industrial powerhouse. So far, its companies do not appear to show the same commitment to transparency and governance. Of the 87 mining companies that published a GRI-compliant sustainability report, not a single one is Chinese. What future for governance?

trielles à forte valeur ajoutée, où l'approvisionnement en matières premières minérales joue un rôle capital. Plus que jamais, les pays en développement ont besoin d'appuis institutionnels pour développer leur capacité de promotion et de régulation de la mise en valeur de leur patrimoine minéral, conformément à l'éthique du développement durable. L'Union africaine, avec le concours de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, a récemment défini une stratégie de développement de l'industrie minière à l'horizon 2050 et le Groupe des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) a défini un cadre d'action pour le développement du secteur des ressources minérales des pays de l'ACP. Les travaux du Groupe international pour les ressources naturelles des Nations unies, qui bénéficient du soutien de grands pays émergents (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde...) pourraient à terme jouer un rôle important dans l'émergence d'une gouvernance mondiale des ressources naturelles⁽¹³⁾.

Pour leur part, les services géologiques européens, et plus particulièrement le BRGM, ont un rôle important à jouer en appui au développement des infrastructures géoscientifiques, de la connaissance du patrimoine minéral, du renforcement des institutions sectorielles, ainsi qu'à la formation des spécialistes des pays concernés. Le CESMAT et l'ENAG répondent à ces derniers enjeux⁽¹⁴⁾. ■

(13) Voir Tribune page 102, *The United Nations International Resource Panel (IRP)*.

(14) Voir Tribune page 98, *Offre de formation en France dans le secteur minier et perspectives*.